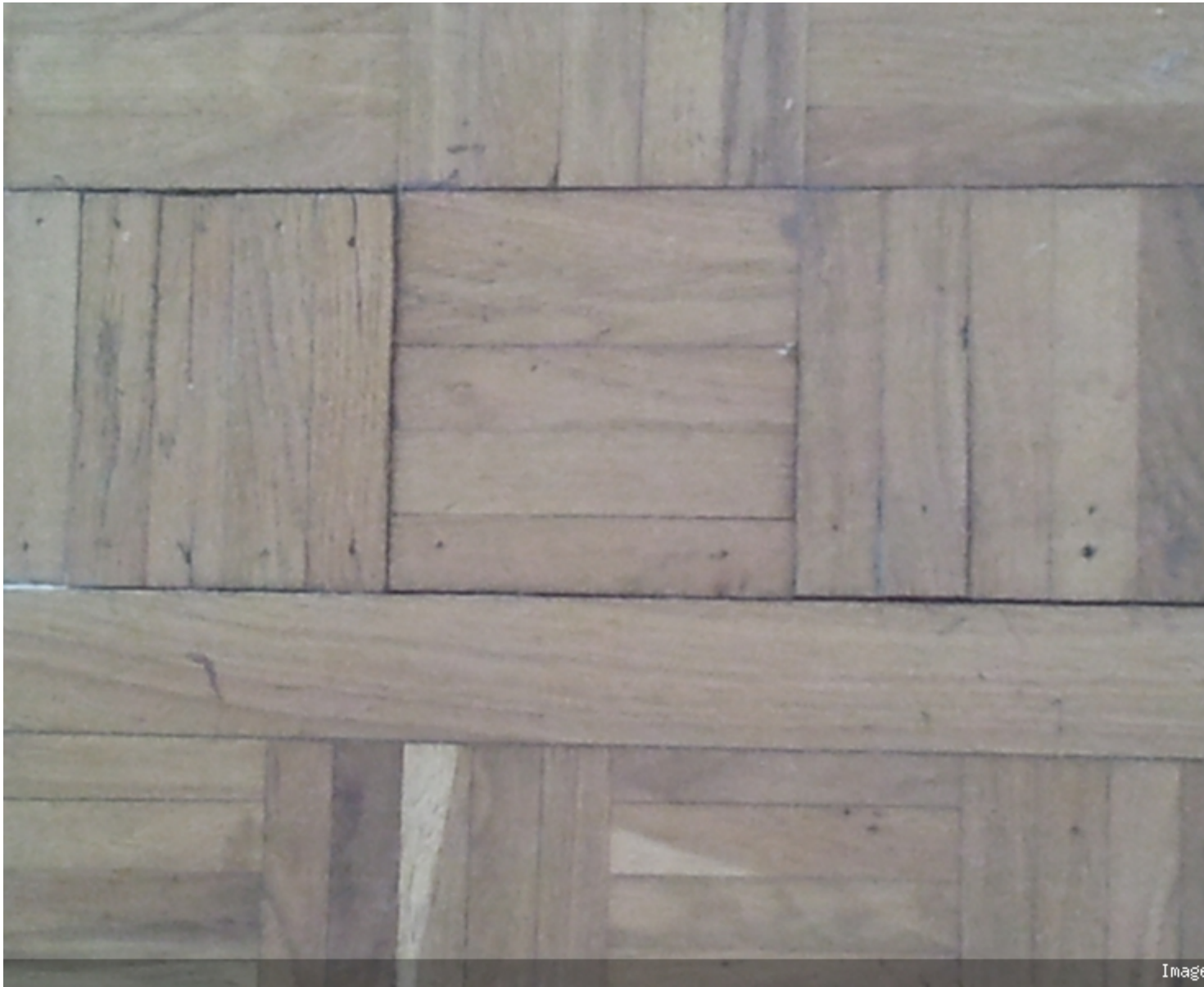




Problemes de parquet qui s'ecarte

Par **fredremo**, le **03/10/2011** à **17:29**

Bonjour, je suis locataire d'une maison depuis 1 an et demi. Depuis l'hiver dernier nous avons remarqué que le plancher de la piece principale (SAM) et du salon s'ecarte au niveau des jointure et se que les joints au niveau de plinthes se fissure. Apres avoir pris contacte avec le proprietaire, ce dernier apres controle de par lui meme nous dit que c'est a cause de nous car nous avons humidifier son parquet et qu'il fallait le laver d'apres ces dire avec un balai de type "SWIFFER". Le contexte est quand dessous de ce parquet il y a un vide sanitaire et il est posé sur une charpente en bois. De ces fissures ou ecartement, dès qu'il fait froid on sent de l'air passer ce qui pose probleme l'hiver avec une surconsommation de fioul. D'apres les dire du proprietaire les anciens locataires des lieux ne chauffait pas trop car pas trop les moyen env 2500€ par an de fioul). Pour ma part je pense que le fait de ne pas avoir chauffer par les anciens locataires le parquet n'a pas eu le temps de "travailler". Et que nous dès que lon a chauffer le parquet a travailler et que avec une mauvaise isolation du vide sanitaire le parquet s'est ecarté. Pourriez vous m'indiquer les demarches administratives, et conseils, etc .. pour résoudre ce probleme; et surtout est ce à moi de rembourser le parquet. Cordialement . image jointe :



Image

rnrrnrrn



Image

Par **mimi493**, le **03/10/2011** à **17:51**

LRAR de mise en demeure au bailleur lui rappelant que selon le Décret n°2002-120 du 30 janvier 2002, dans son article 2, il doit le clos et que ce dernier n'est plus assuré et que les travaux nécessaires doivent être faits au plus vite et avant l'hiver. Qu'à défaut de réparation dans le mois, vous saisirez en référé la justice pour obtenir les travaux sous astreinte judiciaire de 100 euros par jour.